

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 avril 2014 à 20H00

Sont présents :

CG :

Guyot Stefanie, Dunand Nicole, Esseiva Heger Rachel, Maurer Ariane, Nobs Vanessa, Benoit Yann, Bertschy Damien, Borel Kewin, Girardin Christian, Grange David, Heger Yvan, Jeanneret Eddy

CC :

Borel, Yveline, Château, Eric, Humbert-Droz Olivier, Känel, Olivier, Raval, Philippe

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

Le président, M. D. Grange ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 06 mars 2014
3. Comptes 2013
4. Projet de rénovation Immeuble Huguenin
5. Information du Conseil communal
8. Divers

Aucune demande d'ajout à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 06 mars 2014

Sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté sans modification.

3. Comptes 2013

D. Grange au nom de la commission financière qui s'est réunie le 3 avril dernier commente les comptes.

Le résultat net de l'exercice 2013 présente un **déficit de CHF 200'181**.

Cet excédent de charges est principalement lié à la recapitalisation de Prévoyance.NE, qui représente une provision totale de **CHF 99'561**, sur l'exercice 2013 répartie dans différents chapitres.

Sans les provisions pour la Prévoyance.NE, le déficit de l'exercice 2013 serait de CHF 100'620 (déficit budgété 164'755).

Les principaux écarts par rapport au budget 2013 sont les suivants :

Au chapitre 0 "administration"

Provision recapitalisation Prévoyance NE (CHF 14'200).

Au chapitre 1 "sécurité publique"

Provision recapitalisation Prévoyance NE (CHF 3'421 Etat civil)

Absence de consultations juridiques (CHF -2'000)

Les charges de l'Etat civil du Locle sont moins élevées que prévues au budget (CHF -1'532)

Sinistres communaux (CHF -2'022)

Notre part au CSPVB a été moins élevée qu'annoncée au budget (CHF -2'109)

Au chapitre 2 "enseignement et formation"

Provision recapitalisation Prévoyance NE (CHF 75'700)

Chauffage des locaux (révision chauffage et électronique de mesure) (CHF 8'177)

Plus d'écolages (CHF 12'609) et d'écolages spécialisés (CHF 13'608)

Au chapitre 3 "culture - loisirs - sports"

Provision recapitalisation Prévoyance NE (CHF 1'670 Bibliobus)

Sponsoring Corbak (CHF 1'200)

Subventions diverses (CHF 2'788)

Au chapitre 4 "santé"

Médecine scolaire prise en charge par le cercle scolaire du Locle (CHF -2'366)

Au chapitre 5 "prévoyance sociale"

Provision recapitalisation Prévoyance NE (CHF 5'270 Agence AVS et Services sociaux)

Forte augmentation du nombre d'enfants placés en crèche (CHF 13'190)

Part communale à l'aide sociale plus élevée que prévue au budget (CHF 25'487)

Part communale mesures d'intégrations professionnelles (CHF -6'264)

Au chapitre 6 "trafic"

Les coûts de la signalisation routière ont été moins élevés que prévus au budget (CHF -3'970)

La subvention à entreprise de transports est moins élevée qu'annoncée pour le budget (CHF -2'806).

Au chapitre 7 "protection et aménagement environnement"

L'augmentation de la taxe déchets ainsi que la diminution des coûts liés à la déchetterie et de la gestion des déchets nous ont permis d'amortir l'avance déchets de CHF 8'549 solde après attribution CHF 7'357.

Au chapitre 9 "finances et impôts"

La recette d'impôt sur les personnes physiques est inférieure à celle budgétée (CHF. 62589)

Nous avons bénéficié d'une somme plus importante qu'au budget au niveau du Fonds de répartition de l'impôt des personnes morales (CHF -45'396)

Nous avons bénéficié de la péréquation verticale (CHF -88'176)

La contribution de solidarité prévue au budget n'a pas été acceptée par le Grand Conseil (CHF -3'950)

AUTRES ELEMENTS

La fortune nette la commune à fin 2013 après attribution du déficit se monte à CHF 1'181'398, somme qui représente plus d'une rentrée d'impôt, nous sommes donc dans la norme.

Y. Heger aimerait des explications au sujet de la recapitalisation de Prévoyance NE.

Suite à la modification de la loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (fusion de l'ancienne caisse de pensions de l'Etat, et des caisses de pensions des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel), l'article 3 des dispositions transitoires traite d'un apport de 270 millions que les employeurs affiliés devront verser à Prévoyance NE au 1^{er} janvier 2014. Cet apport permettra d'augmenter la fortune de la Caisse en vue de constituer une réserve de fluctuation de valeur afin de faire face aux variations des marchés financiers. Pour notre commune la part totale à la réserve de fluctuation de valeur est de Fr. 81'066.10 répartie dans divers chapitres de notre compte de fonctionnement (Administration, Bibliobus, Etat-civil, Agence AVS, SMN, Ecole cycle 1, 2 et 3).

De plus, lesdits employeurs devront s'acquitter au 1^{er} janvier 2019 d'une contribution unique d'assainissement de 60 millions établie à la valeur du 1^{er} janvier 2014 et indexée à l'indice suisse des prix à la consommation. Pour notre commune, elle se monte à 18'494.75, répartie également dans les mêmes chapitres que ci-dessus.

Selon les directives du Service des communes, nous avons l'obligation de provisionner ces engagements envers Prévoyance.NE en totalité sur l'exercice 2013, même si les versements n'interviendront que sur les exercices 2014 et 2019.

Y. Heger aimerait connaître la raison de l'augmentation de Fr. 26'777 par rapport au budget au

chapitre de l'enseignement au niveau des écolages. Elle provient d'une augmentation du nombre d'élèves au niveau des écolages (nouveaux arrivants) et de l'augmentation des écolages de l'enseignement spécialisé.

S. Guyot demande quelle est la raison du dépassement du budget concernant l'entretien du Collège-Halle. Elle est expliquée par des frais imprévisibles tels que pose de tôles de protection sur les têtes de poutres du toit endommagées, de la réfection de planches de parements du préau. Elle suggère un budget plus élevé en fonction des frais d'entretien qu'il faut prévoir dans un tel bâtiment.

N. Dunand demande pourquoi nous ne créons pas de provisions dans les comptes pour l'entretien des bâtiments. Les communes ne sont pas autorisées à créer de telles provisions dans leurs comptes.

Y. Heger demande des explications au sujet de la péréquation tant horizontale que verticale. Notre commune a bénéficié de la péréquation horizontale en 2013 pour un montant de Fr. 233'343, soit Fr. 1'873 de plus que budgété. La péréquation horizontale vise à réduire les disparités de ressources fiscales entre les communes. Elle consiste en une redistribution des communes financièrement fortes et les communes financièrement faibles, elle est basée sur l'indice des ressources fiscales et représente le 52% du volume de la péréquation.

En 2013, nous avons reçu de la péréquation verticale Fr. 88'176, somme qui n'était pas budgétée, puisque pas connue au moment de l'établissement du budget. La péréquation verticale est financée par l'Etat, elle permet à toutes les communes de bénéficier d'un revenu fiscal minimal après prise en compte de la péréquation horizontale.

S. Guyot demande pourquoi au compte 942.312.04 aucun budget n'était prévu.

Il s'agit là du compte chauffage et éclairage de l'immeuble de Temple 87 (Huguenin), acquis après l'établissement du budget.

S. Guyot se demande si tous les conseillers généraux ne devraient pas avoir plus d'information sur les comptes communaux, elle ne comprend pas toujours les incidences de l'acceptation des demandes de crédits ou de l'acceptation des comptes et budgets.

Les communes établissent leur comptabilité selon le Règlement sur les finances et la comptabilité des communes (RFC), tous les arrêtés présentés au Conseil général sont soumis préalablement au Service des communes pour approbation. Nous bouclons chaque année nos comptes sur les conseils dudit Service. Nos comptes sont obligatoirement contrôlés tous les ans par une Fiduciaire. Comme indiqué plus haut, la norme pour une commune est la suivante, la fortune doit représenter plus d'une rentrée d'impôt, ce qui est le cas après l'attribution du déficit 2013.

Si notre fortune n'était plus suffisante, il faudrait alors peut-être envisager une augmentation du coefficient de l'impôt.

Comme il n'y a plus de questions, D. Grange lit l'arrêté.

Vote : à l'unanimité des membres présents

4. Projet de rénovation Immeuble Huguenin

P. Raval informe l'assemblée que la commission d'urbanisme élargie constituée pour l'étude de ce projet de rénovation s'est réunie à plusieurs reprises. L'architecte mandaté pour l'étude, M. P-A. Guyot a établi des plans selon les souhaits de la commission. Or, estimation faite des coûts des travaux et des loyers qu'il faudrait encaisser pour un rendement normal, il a été décidé de remettre l'ouvrage sur le métier. En effet, après étude des loyers pratiqués dans le canton, en fonction de la situation de notre commune, la commission pense que les loyers seraient trop élevés, et les appartements difficiles à louer. Elle cherche d'autres solutions, comme par exemple la rénovation des deux appartements existants ou au pire la vente. Elle se réunira à nouveau prochainement.

R. Esseiva-Heger suggère de voir éventuellement avec un autre architecte, histoire d'avoir peut-être de nouvelles idées.

S. Guyot pense à trouver un investisseur.

A. Maurer pense que la commune aurait l'air ridicule en cas de vente.

Y. Heger pense au contraire que cette solution serait préférable à celle d'avoir des appartements rénovés vides.

Finalement, chacun pense qu'il ne faut pas précipiter les décisions et reprendre l'étude.

5. Informations du conseil communal

O. Känel

Evoque le problème rencontré par la commission d'urbanisme au niveau d'une clôture installée sans demande de permis. A la demande du président, D. Grange, cette question sera reprise lors d'une prochaine rencontre de la commission.

O. Humbert-Droz

SEVAB : A participé à la séance des comptes 2013 qui bouclent avec un bénéfice. Il relève que le SEVAB ne couvre pas selon les normes le pourcentage de ses charges fixes par l'encaissement des taxes de base. Le réseau est très long, il représente 90 mètres par habitant, il pompe son eau, système plus coûteux à comparer des sources. De plus SEVAB, pour éviter que l'eau ne stagne dans la conduite doit pomper 200 m³ par jour au Locle.

E. Château

Informe les CG que dossier concernant l'ouverture d'une structure d'accueil parascolaire à midi, 4 jours par semaine avance. Y. Borel, qui dispose d'un diplôme adéquat a accepté de prendre en charge la responsabilité de cette structure. L'autorisation d'ouverture qui doit être obtenue de l'Etat sera demandée prochainement.

Y. Borel

Rapprochement des communes : A participé ce soir à une réunion concernant cette étude qui traitait de l'économie, sujet difficile. A savoir, que peut-on mettre en commun à ce niveau à part l'horlogerie. Y. Borel a proposé la culture du chanvre pour notre vallée, utilisé pour isolation, papier, tissu, huile, mais son idée n'a pas été retenue !

Selon P. Raval, lors d'une dernière réunion pour cette étude, Le Locle aurait annoncé qu'il ne se rallierait pas au projet d'une commune unique pour les deux districts des montagnes.

Une séance réunissant les conseillers communaux des 10 communes des montagnes aura lieu le 10 juin prochain à La Brévine pour clore cette première partie d'étude et envisager la suite.

Les conseillers communaux n'entrevoient pas pour l'instant de solution de rapprochement qui pourrait convenir à notre commune.

D. Bertschy a peur que si nous fusionnons avec une ville, notre village devienne une cité dortoir.

P. Raval

Remercie E. Jeanneret, nouveau conseiller général qui siège pour la première fois pour son investissement à la cause communale.

Garage collectif: les travaux de rénovation vont commencer et devraient être achevés à mi-mai. Les conseillers communaux ont évacués les graviers du toit, ils sont entreposés vers le Hangar Huguenin, les personnes qui en auraient l'utilité peuvent aller se servir.

A. Maurer félicite les conseillers communaux pour le travail accompli.

Hangar Huguenin : le 10 mai prochain des démontages de planchers seront entrepris par les conseillers communaux, des membres de la Société de Jeunesse et de Corbak pour faciliter l'entreposage du matériel dans ce bâtiment.

Etude chauffage à distance depuis la halle : est en cours afin d'évaluer les frais d'une telle installation qui pourrait alimenter en chauffage les immeubles de la rue du Temple.

La chaudière en fonction n'est actuellement pas utilisée à plein rendement ce qui nuit à son bon fonctionnement.

Système d'alarme Collège-Halle : l'installation est terminée, mais en accord avec la Maison Siemens, elle ne sera pas raccordée à la centrale d'alarme avant Corbak. Ainsi les réglages seront affinés et testés à l'occasion de cette manifestation.

8. Divers

Terrain de football La Brévine : D. Bertschy informe l'assemblée que l'AS Vallée envisage l'installation d'un terrain de football synthétique à l'emplacement du terrain actuel. Ce projet coûteux ne pourra pas être assumé par le club qui devra trouver des aides financières extérieures. D. Bertschy est chargé par le comité de demander si la commune de La Chaux-du-Milieu pourrait envisager une aide financière pour cet investissement qui va profiter à tous les footballeurs de la vallée.

Le conseil communal répond qu'il accepte d'étudier cette demande lorsqu'un projet sera établi.

La Suisse bouge : N. Dunand rappelle à chacun que diverses activités seront proposées lors de cette manifestation dans la commune la première semaine de mai. Elle cherche encore des bénévoles pour travailler à cette occasion. Elle espère que la population participera aux activités organisées, des flyers ont été distribués dans chaque ménage de la vallée.

Démission du Conseil général : V. Nobs informe l'assemblée qu'elle ne souhaite plus, pour diverses raisons personnelles, siéger au Conseil général d'ici à la fin de l'année. Elle relève le plaisir que lui a procuré ce mandat qui fût une belle expérience enrichissante qui lui a permis de faire des connaissances.

Elle est remerciée pour son engagement durant son mandat.

Il est demandé aux conseillers généraux d'en parler autour d'eux avant d'adresser un avis aux électeurs.

La parole n'est plus demandée, D. Grange clôt la séance à 22h55.

L'Administratrice :